

COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD



SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi douze octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, RAOUL Gérard, SOUQUET Eric, STRULLU Gérard, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien

Mercredi 6 octobre
2021

Affichage :

Du vendredi 15
octobre au mercredi
15 décembre 2021

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien, Mme DEGUILLARD Julie ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent, M.GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, Mme JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à Mme GROSEIL-MOREAU Arlette, M. LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à M.RAOUL Gérard, Mme POINTIER Virginie ayant donné pouvoir à Mme TORTELLIER Laëtitia, M.SIMON Didier ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme VILLARET Caroline ayant donné pouvoir à M.LEJOLIVET Bertrand

M.Sébastien NOULLEZ est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 06 octobre 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

120-2021 - Administration générale : Approbation du procès-verbal du 20 septembre 2021

Après en avoir délibéré par 7 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) et 22 voix POUR, les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2021.

121-2021 - Administration générale : Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal pour donner acte des décisions prises par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien bâti cadastré section AO N°274-275p, sis 8 rue de la Clôtière, d'une superficie de 659 m² environ, au prix de 220 000,00 € + frais d'agence et d'acte à la charge de l'acquéreur.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien bâti sur terrain propre cadastré section AY N°356, sis 13 ruelles du Tertre Rouge, d'une superficie de 775 m², au prix de 285 000,00 € + frais d'agence et d'acte à la charge de l'acquéreur.

Les membres du Conseil municipal prennent acte des décisions prises par Monsieur le Maire.

122-2021 - Solidarité : Présentation de l'analyse des besoins sociaux (ABS)

Présentation du portrait social de la commune réalisé par le CCAS dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) (pour information aux membres du Conseil Municipal)

Obligation légale des CCAS/CIAS, l'analyse des besoins sociaux (ABS) constitue avant tout un outil d'aide à la décision visant à établir une feuille de route de l'intervention du CCAS et à assurer sa mission de coordinateur des politiques sociales sur le territoire.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir validé le lancement de cette démarche par délibération le 26 octobre 2020, a donné un avis favorable à la réalisation de ce diagnostic sociodémographique par un prestataire (délibération n° 47-2020 du 2 décembre 2020).

Le décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 précise que cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux.

La synthèse du portrait social de la commune, réalisée par le cabinet COMPAS, sera ainsi présentée au Conseil d'Administration du CCAS le 20 octobre 2021.

Les données présentes dans cette analyse permettant d'obtenir des informations susceptibles d'être utiles à l'ensemble des projets municipaux, il est proposé d'en faire une présentation au Conseil Municipal. Cette présentation sera effectuée par Mme MAZERY, démographe statisticienne du cabinet COMPAS

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la présentation de l'analyse des besoins sociaux.

123-2021 - Finances : Décision modificative n°3 du budget Ville sur l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les modifications suivantes au budget primitif 2021 :

Chap	Article	F		BP 2021	DM 3	BP 2021 + DM 3
			SECTION D'INVESTISSEMENT		+ 0,00	
DEPENSES					+ 4 015,00	
201	2188	020	Isoloirs élection départementale et régionale	8 000,00	-5 000,00	3 000,00
202	2158	823	Motoculteur	0,00	3 600,00	3 600,00
202	2188	820	Panneaux électoraux	1 000,00	-1 000,00	0,00

203	2128	823	Passerelle chemin de ronde	8 000,00	-1 033,00	6 967,00
203	2188	024	Acquisition bacs à arbres	3 500,00	5 000,00	8 500,00
208	2188	025	Acquisition 4 tapis pour association gym	0,00	1 600,00	1 600,00
209	2031	020	Médiathèque : plans 3D du bâtiment	0,00	7 700,00	7 700,00
209	2313	61	EHPAD menuiseries extérieures studios	90 000,00	3 500,00	93 500,00
020	020	01	Dépenses imprévues	22 250,00	-12 800,00	9 450,00
23	2313	020	Dépenses d'investissement	2 172 137,49	2 448,00	2 174 585,49
RECETTES						+ 4 015,00
021	021	01	Virement du fonctionnement	729 640,00	4 015,00	733 655,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT					+ 0,00	
DEPENSES					+ 9 015,00	
011	6042	112	Fourrière véhicules	750,00	1 800,00	2 550,00
011	6065	321	Acquisition livres	3 550,00	5 000,00	8 550,00
022	022	01	Dépenses imprévues	45 000,00	-1 800,00	43 200,00
023	023	01	Virement vers l'investissement	729 640,00	4 015,00	733 655,00
RECETTES					+ 9 015,00	
73	7343	01	Taxe sur les pylônes électriques	30 632,00	544,00	31 176,00
73	73223	01	FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal)	132 878,00	3 471,00	136 349,00
74	74718	321	Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques	0,00	5 000,00	5 000,00

124-2021 - Finances : Redevance d'occupation du domaine public

REDEVANCE POUR OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC DEVANT LES COMMERCES : Terrasses, étalages, stands, exposition de produits, chevalets publicitaires ...

		tarifs proposés
	01/01/2021	01/01/2021
par m ² et par an	15,00 €	0,00 €

REDEVANCE POUR OCCUPATION PONCTUELLE DU DOMAINE PUBLIC DEVANT LES COMMERCES : Terrasses, étalages, stands, exposition de produits, chevalets publicitaires ...

		tarifs proposés
	01/01/2021	01/01/2021
Tarifs par m ² et par jour	0,60 €	0,00 €

Par exemple : vente de fleurs, buvettes, galettes saucisse

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la modification des tarifs liés aux redevances d'occupation du domaine public pour 2021
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

125-2021 - Urbanisme : ZAC Multi-sites – sollicitation d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet auprès du Préfet

Après en avoir délibéré par 7 CONTRE (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) et 22 voix POUR, le Conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Préfet l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et l'ouverture d'une enquête parcellaire pour la réalisation du projet dans le périmètre délimité dans celui de la ZAC Multi-sites ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier

126-2021 - Urbanisme : Dénomination d'une voie dans le lotissement « Le Verger »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil municipal décide :

- DE DENOMMER la voie dans le lotissement « Le Verger » à Tizé : « impasse du Verger de Tizé »

127-2021 - Vie associative : Subventions aux associations – versement des reliquats

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil municipal décide de répartir la somme restante en provision de la manière suivante :

(Ces compléments de subventions seront imputés sur le budget communal en section de fonctionnement, article 6574.)

Association	Aide à l'emploi	Frais km	Engagements et arbitrages	Stages	Participation investissement	Exceptionnelles	Trajets périscolaires	Total
Ateliers artistiques	1 842,75 €	- €	- €	- €	2 500,00 €	- €	- €	4 342,75 €
Badminton TF	226,27 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	226,27 €
Basket TFBC	2 030,35 €	- €	- €	- €	- €	- €	284,20 €	2 314,55 €
Billard ABTF	- €	- €	- €	- €	300,50 €	- €	- €	300,50 €
ESTF Football	2 543,63 €	- €	- €	512,50 €	- €	- €	- €	3 056,13 €
Gym'Art Form'Fitness	3 073,95 €	- €	- €	- €	- €	- €	147,18 €	3 221,13 €
Handball TFHC	- €	- €	- €	- €	- €	- €	147,18 €	147,18 €
Judo TF	402,98 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	402,98 €
Strange Riders	252,06 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	252,06 €
Temps Danses								
Thorigné	1 821,15 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 821,15 €
Tennis de table TFFT	468,18 €	1 033,56 €	- €	- €	- €	- €	700,35 €	2 202,09 €
TCTF	1 706,40 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 706,40 €
THF36	- €	- €	- €	- €	850,00 €	- €	- €	850,00 €
Thorigné Eaux Vives	- €	- €	- €	345,00 €	382,08 €	- €	- €	727,08 €
TOTAL	14 367,72 €	1 033,56 €	- €	857,50 €	4 032,58 €	- €	1 278,90 €	21 570,25 €

21 570,25 €

29 999,45 €

Provision

Déjà consommé

Solde 8 429,20 €

128-2021 - Vie associative : Renouvellement de la convention avec l'association « Au bout du plongeur »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil municipal :

- VALIDE le projet de convention avec l'association « au bout du plongeur ».

129-2021 - Présentation du rapport d'activités 2020 du SDE 35

Le conseil municipal prend acte.

La séance est levée à 22 H 14.

Affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, en mairie, le 15 octobre 2021.

Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

